

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 septembre 2022

Date du  
Conseil Municipal

28 SEPTEMBRE 2022

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 27

Votants ----- 31

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 11/ ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Le tissu associatif de Pornichet est reconnu par sa diversité et par son dynamisme, notamment grâce à l'engagement de ses nombreux bénévoles.

En complément des actions de reconnaissance effectuées par la Municipalité et par l'Office Municipal des Sports, le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA/44) œuvre, en étroite collaboration avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, pour instruire les dossiers de bénévoles remarquables et participer aux cérémonies de remises de lettres de félicitations, de médailles départementales et de médailles ministérielles.

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif demande à la Ville de Pornichet de soutenir son action en devenant adhérente, selon le montant déterminé par la strate de population de la Commune.

Le montant de l'adhésion s'élève à 100 € TTC pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Pornichet au Comité Départemental de Loire-Atlantique de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

03 OCT. 2022

Publié le :

3 OCT. 2022

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒ Considérant l'intérêt pour la Ville de Pornichet d'adhérer au Comité Départemental de Loire-Atlantique de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif,  
⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 21 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la Ville de Pornichet au Comité Départemental de Loire-Atlantique de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

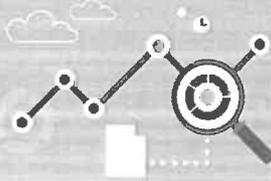


La secrétaire de séance,

Arlette LOILLIEUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Telerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Commune de PORNICHET**

**Utilisateur : LANDREIGNE Louise**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_09_11
Date de la décision :	2022-09-28 00:00:00+02
Objet :	11. Adhésion au Comité Départemental de Loire-Atlantique de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif – Autorisation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20220928-DELIB_22_09_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20220928-DELIB_22_09_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1046
Nom original :		
11. Adhésion CDFFMJSEA.pdf	application/pdf	119631
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20220928-DELIB_22_09_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	119631

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2022 à 10h54min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2022 à 10h54min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2022 à 10h54min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2022 à 11h09min18s	Reçu par le MI le 2022-10-03